



الوكالة الوطنية
للمواد الصيدلانية
Agence Nationale des
Produits Pharmaceutiques

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLICUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الصناعة الصيدلانية
MINISTERE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE
الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية
AGENCE NATIONALE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P و.و.م.ص

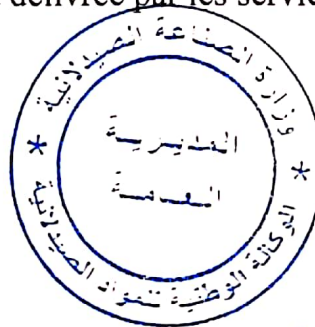
Réf N° 02 MIPH/ANPP/DG/21

Alger le 24 AOUT 2021

NOTE AUX OPERATEURS

Objet : délais de réponse aux notifications des prix

En application des dispositions du décret exécutif N° 20-326 du 22 Novembre 2020 portant missions. Composition, organisation et fonctionnement du Comité économique intersectoriel des médicaments, Il est porté à la connaissance des opérateurs pharmaceutiques qu'un délai de **Quinze (15) jours fixe** vous est accordé pour répondre aux courriers de notification des Prix, à compter de la date de la réception de ladite notification. Le cas échéant, le prix fixé par ce Comité sera considéré comme définitif et une attestation de prix vous sera délivrée par les services compétents.



Directeur Général

الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية
مدير العمادة
الأستاذ: منطوري كمال